

Extension et rénovation de la patinoire Centre sportif Guy Boissière – Ile Lacroix



Programme Technique Détaillé



Maître d'ouvrage

Commune de Rouen



Mission

Extension et rénovation de la patinoire Centre sportif Guy Boissière – Ile Lacroix

Mandataire de la mission

Bureau d'études CEG
40 Boulevard Henri Sellier
92150 SURESNES
www.c-e-g.fr



Cotraitant

CERC Albin
10, rue de la Digue
94210 LA VARENNE ST HILAIRE
Tél : 01.48.85.40.95



Table des matières

1.	Le cadre du projet	6
1.1.	Présentation du Maitre d'Ouvrage.....	7
1.1.1.	Contexte.....	7
1.1.2.	Situation géographique du centre sportif	8
1.2.	Présentation générale de l'opération.....	9
1.2.1.	Généralités	9
1.2.2.	Objectifs.....	10
1.2.3.	Coûts et délais.....	11
1.2.4.	Classement ERP.....	12
2.	L'environnement du projet.....	13
2.1.	Le site existant	14
2.1.1.	Les espaces existants	14
2.1.2.	Surfaces existantes	18
2.1.3.	Plans fonctionnels de l'existant	20
2.2.	Les contraintes urbanistiques	23
2.2.1.	Zones naturelles.....	23
2.2.2.	Urbanisme réglementaire.....	26
2.3.	Les contraintes architecturales.....	31
2.3.1.	Environnement général du projet	31
2.3.2.	Enveloppe – Structure - Volume	31
3.	Le projet.....	32
3.1.	Description des espaces.....	33
3.2.	Rez de chaussée	34
3.2.1.	Les espaces administratifs.....	34
3.2.2.	Les espaces d'accueil	34
3.2.3.	Les espaces scolaires	36
3.2.4.	Les espaces clubs	36
3.2.5.	Les espaces annexes	39
3.2.6.	Les locaux techniques	39
3.2.7.	Autres travaux.....	40
3.3.	1 ^{er} étage.....	41
3.3.1.	Les espaces administratifs.....	41
3.3.2.	Les espaces d'accueil	41
3.3.3.	Les espaces clubs	43
3.3.4.	Autres travaux.....	43
3.4.	2 nd étage.....	44
3.4.1.	Les espaces d'accueil	44
3.4.2.	Les locaux techniques	45
3.5.	Autres travaux	46

4.	Tableau de surfaces et schéma fonctionnel	47
4.1.	Tableaux de surfaces.....	48
4.2.	Schéma fonctionnel	51
5.	Fiches de programmation.....	54
6.	Réglementation et normes.....	196
6.1.	Préambule	197
6.2.	Sécurité incendie.....	200
6.3.	Accessibilité - sécurité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public	201
6.4.	Règlementations en matière d'équipements sportifs.....	202
6.5.	Acoustique.....	203
7.	Prescriptions techniques générales	204
7.1.	Préambule	205
7.2.	Couverture-étanchéité	206
7.3.	Fondation – Structure.....	206
7.4.	Enveloppe.....	207
7.5.	Chauffage-ventilation	207
7.6.	Isolation	208
7.7.	Revêtements de sols	208
7.8.	Peintures et revêtements muraux	210
7.9.	Electricité et éclairage	210
7.10.	Plomberie	212
7.11.	Menuiseries extérieures.....	213
7.12.	Menuiseries intérieures	213
7.13.	Sécurité.....	214
7.14.	Espaces extérieurs	215
8.	Annexes	216

NOTE A L'ATTENTION DES CONCURRENTS

La ville de Rouen a décidé de réhabiliter la patinoire du centre sportif Guy Boissière dans le but de répondre aux attentes de la population locale (publics et scolaires) et clubs sportifs, et ainsi d'améliorer les conditions actuelles d'accueil des usagers pratiquants et spectateurs du site.

Au-delà d'une simple réhabilitation, l'équipement s'inscrira davantage dans le paysage communal comme un élément structurant, moteur de la vie locale.

Aussi, la nouvelle organisation des locaux et plus généralement du site, le choix des matériaux et la nature des prestations techniques devront être guidés par la recherche de la meilleure adéquation coût d'investissement / coût de fonctionnement dans une optique de longévité de l'équipement.

De plus, une attention particulière devra être accordée à la qualité des finitions, de façon à ce que l'équipement soit soigné, que son extension soit pleinement intégrée au contexte architectural existant et puisse ainsi procurer à tout utilisateur une sensation d'accueil sécurisé et de confort.

Le programme des surfaces et les fonctionnalités devront être respectés. Le projet sera conçu en répondant aux exigences techniques fonctionnelles, sans inflation inutile et onéreuse des surfaces dans le respect du coût d'objectif.

Aussi, le Maître d'Ouvrage désire attirer l'attention des candidats retenus à remettre des offres, quant à la prise en compte de l'intégralité des informations fournies au sein du présent programme et de ses annexes. Cette même préoccupation s'imposera aussi au titulaire du marché.

Compte tenu de la complexité de cette réhabilitation – extension, l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de spécialistes, fluides, énergies, structures aura la charge de vérifier que l'ensemble des nouvelles puissances issues du projet (électricité, CVC,...) sont compatibles avec les éléments techniques actuels.

En tranche conditionnelle, sera repris l'ensemble du SSI au-delà des espaces réhabilités ou construits et crée un contrôle d'accès et système de vidéo-surveillance du parking VIP et visiteurs.

1. LE CADRE DU PROJET

1.1. Présentation du Maître d'Ouvrage

1.1.1. Contexte

Située dans le département de **Seine-Maritime (76)**, la ville de Rouen s'étend sur une superficie de près de 21 km² comptant plus de 110 000 habitants. Elle se situe à 1h du Havre et à 1h30 de Paris par le réseau routier.

Basée au sein d'une région dynamique sur le plan économique et touristique, Rouen jouit d'une disposition géographique intéressante au fort potentiel.

La commune est la ville centre de la **Métropole Rouen Normandie**. L'intercommunalité fédère **71 communes sur une superficie de 664 km²** et regroupe plus de 400 000 habitants.

Ville sportive, **Rouen met à la disposition des pratiquants, et aux plus de 20 000 licenciés notamment, de nombreux équipements sportifs et notamment 4 piscines, 11 salles multisports, 11 complexes sportifs ou stades, 1 patinoire ainsi que des équipements spécialisés** (skate-park, palais des sports, halle nautique...).

La ville abrite de nombreux clubs de haut-niveau, et même professionnels, comme le Rouen Hockey Elite 76, le Rouen Baseball 76, le Football Club de Rouen, le SPO Rouen Basket.

Dans ce contexte, la ville de Rouen a décidé de réhabiliter et étendre sa patinoire pour :

- Répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité du site,
- Optimiser son fonctionnement et sa fonctionnalité
- Répondre aux besoins des clubs amateurs et élite,
- Améliorer les conditions d'accueil du grand public usagers et spectateurs,
- Prolonger la durée de vie de son équipement.

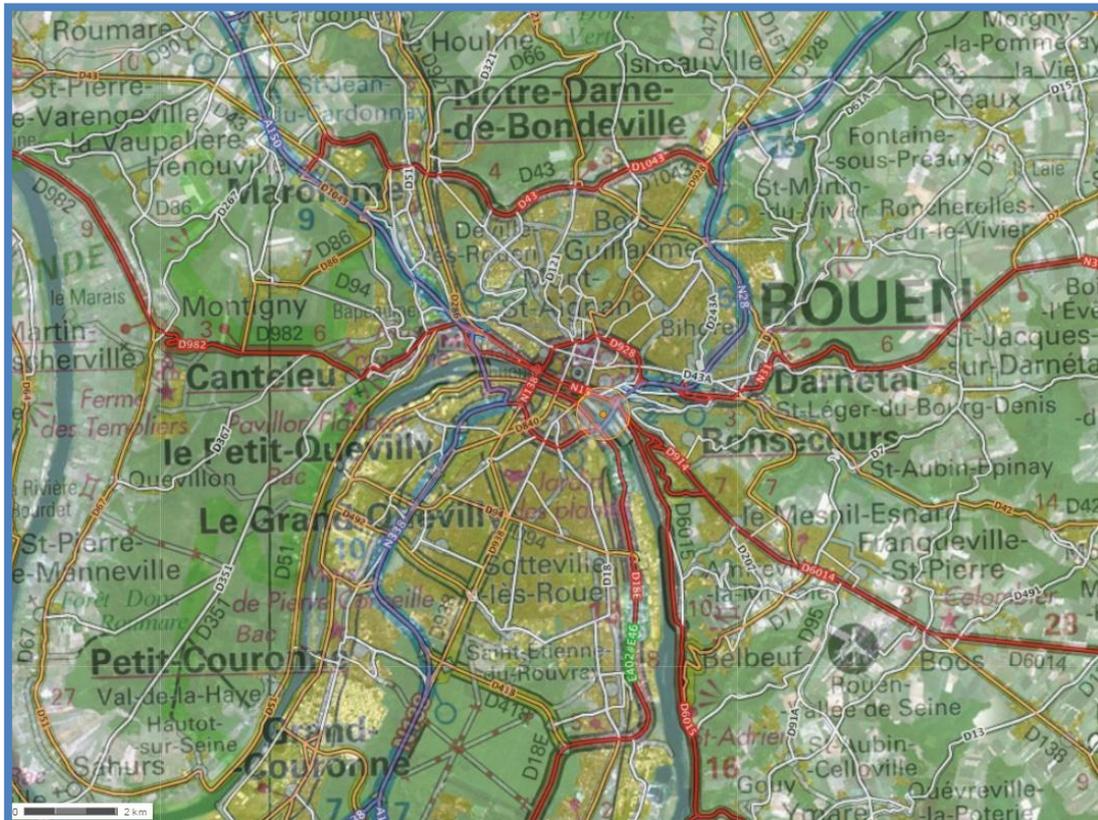
Les bureaux d'études CEG et Cerc Albin ont ainsi été mandatés pour assister la collectivité dans une étude de faisabilité et de programmation pour la rénovation et extension de la patinoire du centre sportif Guy Boissière.

Cette mission a pour finalité la rédaction du présent programme technique : cahier des charges à destination des maîtres d'œuvre.

1.1.2. Situation géographique du centre sportif

Le complexe sportif Guy-Boissière est situé au Sud-est du territoire communal sur l'île Lacroix et regroupe :

- un centre aquatique doté d'un bassin olympique
- une patinoire dédiée aux activités de hockey, de patinage, aux scolaires et aux loisirs.



Localisation du centre sportif Guy Boissière

Bien que situé sur l'île Lacroix, le site est facilement accessible depuis le centre Ville et dispose de stationnements importants pour accueillir usagers et spectateurs.

L'accessibilité depuis l'extérieur de Rouen est également facilitée par son implantation sur le parcours routier périphérique de la ville et les réseaux traversants Nord-Sud et Est-Ouest.

1.2. Présentation générale de l'opération

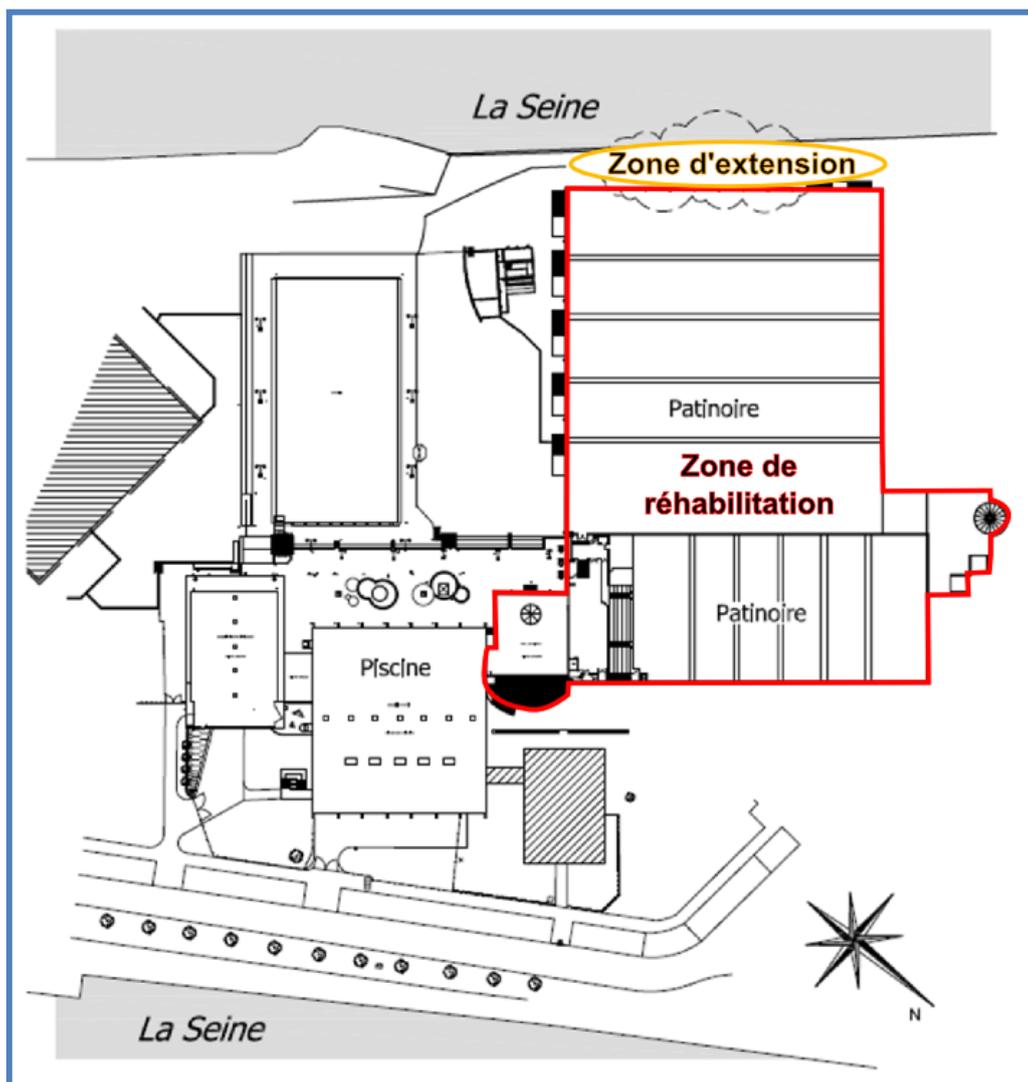
1.2.1. Généralités

Mise en service en 1992, la patinoire n'a jamais fait l'objet de réhabilitation lourde mais a néanmoins subi quelques rénovations d'agréments et des travaux de Gros Entretien Réparations.

Arrivée à une période cruciale de sa durée de vie, la patinoire ne répond plus aux besoins et n'est plus en conformité avec les règlements et normes d'aujourd'hui.

La phase de programmation a eu pour objectif de répondre à ces exigences dans un objectif fonctionnel et budgétaire pour la collectivité.

La mission confiée au maître d'œuvre consiste ainsi à la réhabilitation de la patinoire (zone rouge sur le plan) et à son extension (zone orange).



Plan de masse du centre sportif Guy Boissière

La patinoire regroupe :

- une piste olympique de 60 × 30 m
- une piste loisirs de 56 × 26 m, utilisable pour des compétitions de jeunes
- 2 746 places assises en tribune
- Vestiaires pour les clubs, les scolaires et le grand public
- locaux administratifs pour les exploitants et clubs usagers
- espaces VIP pour les partenaires du club élite.
- locaux techniques nécessaires au fonctionnement des installations de la patinoire et du centre aquatique. Il est important de noter qu'un système de récupération énergétique existe entre ces deux équipements complémentaires.

et accueille :

- Le grand public pour les activités libres
- Les scolaires dans le cadre des activités physiques et sportives
- Les clubs dans le cadre d'entraînement et de compétitions
 - o **ESPAR** : Ecole Sportive de Patinage Artistique Rouennaise
 - o **ROC** : Rouen Olympic Club (patinage)
 - o **CHAR** : Club de Hockey Amateur de Rouen
 - o **RHE** : Rouen Hockey Elite
- Les accompagnants et spectateurs

Il est à noter que le Clubs des Dragons (RHE) est champion de France à 13 reprises.

1.2.2. Objectifs

La réhabilitation – extension de la patinoire permettra d'offrir à la population un réel lieu de sport (activités sportives et sport spectacle) et de loisirs capable de répondre à différentes catégories d'usagers que sont le « grand public », les scolaires et le monde associatif.

Les travaux devront permettre :

- La pratique **pédagogique** dans de meilleures conditions d'accueil, de sécurité et d'hygiène des publics scolaires ;
- La pratique **ludique** pour le grand public dans des conditions qualitatives de sécurité, d'hygiène et de confort.
- La pratique **sportive**, des clubs et des licenciés, dans des conditions d'hygiène, de sécurité, de fonctionnalité et de pratiques améliorées.

- La pratique « **événementielle** » dans une démarche d'amélioration quantitative et qualitative des conditions d'accueil, de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité pour les spectateurs.
- L'accueil de tous ces publics dans des conditions normées pour les PMR.
- Une gestion améliorée du fonctionnement de l'établissement et des conditions de travail pour les exploitants du site.

A cet effet, la patinoire devra s'afficher comme :

- **Un lieu attractif** de fréquentation importante conçu dans l'optique d'une gestion dynamique et sécurisée ;
- **Un lieu accueillant de rencontre et de vie**, d'ambiance chaleureuse et engageante pour les différentes clientèles ;
- **Un lieu dédié au sport** à destination des sportifs mais également du public en quête de sport spectacle ;
- **Un élément moteur d'attractivité** générateur de retombées économiques ;
- Un **équipement garant des conditions de confort** et pensé dans une démarche de durabilité.

1.2.3. Coûts et délais

Sont compris dans l'enveloppe financière :

- Le réaménagement des espaces couverts tels que décrient dans le présent programme,
- Les réhabilitations des espaces du sol au plafond tels que décrient dans le programme,
- Les extensions,
- La fourniture de tout le matériel mobilier dont la destination est définie au programme (ex : mobiliers des sanitaires, mobiliers de vestiaires,...)
- La préparation du terrain pour les travaux (base de vie, VRD, démolition partielle, Etc...),
- Les surcoûts causés par le retrait des zones amiantées et plombées ainsi que par le renforcement de la structure de charpente.

Ne sont pas compris dans cette enveloppe :

- le matériel et le mobilier hors programme.

Cependant, ces postes sont à évaluer selon leur éventuelle nécessité.

Par ailleurs, sont compris en tranche conditionnelle :

- la reprise totale du SSI (hors locaux réhabilités en tranche ferme ; les éléments du SSI y étant déjà repris)
- La mise en place d'un contrôle d'accès et d'un système de vidéo-surveillance pour le parking visiteurs et VIP

Le délai des travaux est estimé à 14 mois avec une réouverture partielle possible à 12 mois.

Il est demandé au maître d'œuvre de proposer un calendrier précis de phasage des travaux limitant les temps de fermeture de l'équipement.

1.2.4. Classement ERP

La patinoire, conservera son statut d'établissement **ERP de type X** « Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte », salle polyvalente sportive, de **catégorie 1** (> 1500 personnes) pour une **Fréquentation Maximale Instantanée d'environ 3000 personnes**.

Ce dernier chiffre correspond aux effectifs maximum pouvant être accueillis au sein de l'équipement. Elle prend en compte les personnes admises sur les aires d'évolution ainsi que les spectateurs.

L'ensemble des dispositions réglementaires s'appliquant à ce type d'établissement sera donc à prendre en compte. Le maître d'œuvre vérifiera notamment la conformité de leur offre avec le chapitre XII des établissements du type X de l'arrêté du 04 juin 1982 et de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié sur les dispositions générales des ERP.